

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

DL-20230330-021

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel – salle du conseil municipal – 17 rue Joseph Carre à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guylène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET
Marion MELIS – départ à 21h51	Guy MONNIN
Nathalie DESCOURS – départ à 21h56	Laurent TRONCHE

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	55,2%	29	16	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Aménagements de trottoir et de plateau sur la RD 71 – convention

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, présente à l'Assemblée un projet de convention entre la Commune et le Département de l'Ain.

Elle explique que cette convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation d'écluses, de trottoir afin de sécuriser les cheminements piétons, et de plateaux surélevés pour limiter les vitesses sur la RD 71 (Montée neuve et Route de Rillieux).

Elle détaille l'aménagement prévu avec :

- Montée Neuve (au niveau de l'intersection avec la Montée des Grimpillons) : Création d'un plateau ralentisseur avec la possibilité de rajouter une écluse simple centrale si nécessaire,
- Montée Neuve (en limite d'agglomération de Miribel) : Création d'une écluse simple centrale et d'un cheminement piéton sur l'accotement Sud jusqu'à l'intersection avec la rue des Boulées,
- Route de Rillieux (portion comprise entre la ruelle Talon et la Route de Vancia): Création de trottoirs sur les accotements Nord et Sud, d'une écluse simple latérale et d'un plateau ralentisseur au sein de l'écluse.

Elle précise qu'il s'agit d'une convention bipartite entre le Département de l'Ain, qui intervient en tant qu'exploitant de la RD 71, et la Commune de Miribel qui intervient en tant que Maître d'ouvrage des travaux.

Comme indiqué dans la convention, la Commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de cet aménagement, le Département assumant les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

APPROUVE la convention bipartite d'aménagement de trottoir et d'un plateau sur la RD 71, telle qu'elle lui a été présentée.

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET